

Note économique

N° 134

SEPTEMBRE - OCTOBRE 2011

**Financement des collectivités
territoriales :
les banques doivent assumer
leur responsabilité**

(à propos de la faillite de Dexia)

Sommaire

La crise financière touche les
territoires à plusieurs titres 5

La question du crédit bancaire
est au cœur de la crise 6

Des outils au service des luttes
pour obtenir une réorientation
des crédits bancaires aux
entreprises 6

Interpeller la responsabilité des
banques dans le financement
des collectivités territoriales 8

Annexe 1 : Communiqué de la
CGT : La Cgt exige la création
immédiate d'un pôle financier
public 10

Annexe 2 : L'Agence de
financement des collectivités
territoriales 11

Annexe 3 Les collectivités : un
financement de plus en plus
difficile 12

Sauvée en 2008, grâce à l'injection de capitaux publics à une hauteur de 6 milliards d'euros par les Etats français et belge, la banque DEXIA se retrouve aujourd'hui en situation de faillite (cf. annexe 1).

Après avoir mis en œuvre une politique désastreuse tournée vers la spéculation et la maximisation des bénéfices, DEXIA se trouve aussi confrontée aux conséquences de la crise de la zone euro.

Les gouvernements français et belge décident aujourd'hui d'opérer un démantèlement de la banque. Les activités de financement des collectivités territoriales et son portefeuille des crédits alloués à ces collectivités seront repris par la Caisse des Dépôts et Consignations et la Banque Postale.

Les deux gouvernements envisagent également la création d'une « structure de défaillance » (une *bad bank*) qui aurait pour vocation de gérer des actifs à risques pour un montant de près de 100 milliards d'euros.

La faillite de Dexia pose avec plus d'acuité la question de financement des collectivités territoriales qui réalisent plus de deux-tiers des investissements publics et qui sont confrontées, de plus en plus, au refus des banques. Face à ce refus, elles envisagent de créer une « Agence de financement des collectivités territoriales » (cf. annexe 2).

Fondamentalement, la faillite de Dexia met en exergue la nocivité de la dérive dans la financiarisation.

Pour mettre fin à ces dérives et assurer, entre autres, le financement des investissements productifs et des services publics, il est urgent de créer un pôle financier public et de réorienter les banques vers leur mission principale qui consiste à accorder des crédits au service de l'investissement productif et de l'emploi.

Par ailleurs, peu à peu s'est installée dans les territoires une « politique de guichet » consistant à accorder des aides aux entreprises sans de véritables contreparties. Il est donc nécessaire d'instaurer une conditionnalité des aides au respect d'un certain nombre de critères comme l'emploi,

l'égalité des traitements entre les femmes et les hommes...

La conditionnalité et le contrôle des aides sont d'autant plus nécessaires que dans bon nombre de cas, les entreprises implantées dans les territoires sont des filiales de groupes ou leurs sous-traitants.

L'objet de cette note est de fournir des arguments et des éléments de réflexion pour renforcer notre démarche dans ces directions.

La crise financière touche les territoires à plusieurs titres

- cibles de spéculations boursières et soumises à des contraintes réglementaires de plus en plus fortes, les banques menacent de restreindre les crédits aux entreprises et aux ménages au cours des prochains mois, ce qui tend à freiner les investissements, à ralentir l'activité et à créer un risque de récession ;
- l'insuffisance de l'emploi et de l'activité réduit l'assiette des prélèvements fiscaux qui financent, entre autres, les dépenses des collectivités territoriales ;
- certaines d'entre elles sont particulièrement en difficultés du fait de crédits « toxiques » qui leur ont été attribués par des banques dans des phases antérieures de la crise, et qui leur font aujourd'hui supporter des charges d'intérêts exorbitantes ;
- la décision du gouvernement de geler, voire de réduire, les dotations budgétaires destinées aux collectivités accentue les difficultés de celles-ci, les poussant à réduire leurs dépenses et/ou à s'endetter sur les marchés financiers.
- Les difficultés des collectivités territoriales à accéder au crédit sont aujourd'hui pleinement d'actualité. Le problème a deux dimensions : les crédits se font rares ; de plus, les taux d'intérêt augmentent (voir annexe 3).

Dans de telles conditions, il est important de mettre en avant la proposition Cgt de création d'un pôle financier public et, en même temps, d'insister sur le

rôle de l'ensemble du système bancaire pour dynamiser l'emploi, les services publics et l'activité économique dans les territoires et pour éviter une nouvelle dégradation des finances locales et une détérioration de la qualité des services rendus à la population.

C'est d'autant plus urgent que les collectivités territoriales sont étouffées par les transferts de charges liés à la décentralisation, alors que l'Etat se désengage des financements correspondants.

La question du crédit bancaire est au cœur de la crise

Les directions générales des banques (conseil d'administration...) et les choix stratégiques décidés sous la pression des actionnaires ont une responsabilité énorme dans la crise. En revanche, les salariés des banques sont, comme les autres salariés, victimes de la crise. La responsabilité des directions des banques ne doit pas conduire à rejeter en bloc l'utilité et la nécessité des banques pour soutenir l'emploi, l'investissement productif et les services publics dans les territoires.

Depuis trente ans, le crédit bancaire a eu de moins en moins pour contrepartie le développement de l'emploi, de la formation et la création consécutive de richesses réelles, mais au contraire le gonflement des prix des actifs financiers négociés sur les marchés, et des prix immobiliers. La dépendance accrue des entreprises et des États vis-à-vis de la finance (la « dictature des actionnaires ») a permis de relever les taux de profit (en faisant baisser la part des salaires dans la valeur ajoutée) mais ce cancer financier a créé les conditions de crises de plus en plus incontrôlables.

Ces dérives mettent en évidence la nécessité de réorienter les banques vers leur mission principale qui consiste à soutenir l'emploi, l'investissement productif et les services publics dans les territoires.

Les citoyens, et la puissance publique, doivent donc demander des comptes aux banques et conquérir des pouvoirs nouveaux sur leur activité de mise en circulation de l'argent, parce que :

- elles ont joué, et continuent de jouer, de plus en plus dangereusement avec un argent qui est notre argent ;
- si la confiance dans les banques s'effondre, c'est la confiance dans la monnaie qui s'effondrera, c'est-à-dire une des bases essentielles de la vie en société ;
- à l'inverse, sortir de la crise exigera une réorientation radicale de l'action des banques et des critères d'attribution des crédits. La puissance publique doit disposer d'une capacité nouvelle pour peser sur les choix et orienter l'intervention bancaire au service de l'intérêt général.

On parle désormais de nouveau, comme en 2008, de la nécessité de « recapitaliser » les banques (accroître leurs fonds propres) en faisant appel à des fonds publics. Si cette opération devait se faire, il est essentiel, cette fois-ci, qu'elle ait pour contrepartie des engagements précis imposés aux banques pour financer des projets contribuant à renforcer le développement des services publics, de l'emploi et la capacité de création de richesses dans les territoires.

Des outils au service des luttes pour obtenir une réorientation des crédits bancaires aux entreprises

La sensibilité de l'opinion aux développements successifs de la crise financière renforce la possibilité de rassembler et développer des luttes revendicatives pour exiger des banques qu'elles financent des projets de développement industriel soutenus par les salariés des entreprises susceptibles de les mettre en oeuvre et par les populations des territoires où elles sont implantées.

Trois éléments peuvent favoriser le succès de ces luttes :

1. des initiatives syndicales devraient favoriser la convergence entre ces mobilisations et les revendications des salariés des banques : ceux-ci sont souvent en désaccord avec les stratégies menées par leur direction (restriction

du financement des territoires au profit des opérations sur les marchés, vente de produits financiers guidée par une recherche de la rentabilité à tout prix, fût-ce en plongeant une partie de la clientèle dans le surendettement...);

2. les pouvoirs publics, et en particulier les régions, peuvent appuyer les mobilisations sociales en utilisant leurs instruments d'intervention économique. Il a été démontré que les innombrables procédures d'aide aux entreprises sont le plus souvent inefficaces en termes de consolidation de l'emploi et de développement des territoires.

La proposition défendue par la CGT de « fonds régionaux pour l'emploi et le développement solidaire des territoires », consiste à convertir ces aides en interventions destinées à inciter les banques à financer des projets soutenus par les régions.

Les fonds publics ne seraient pas utilisés pour financer directement les projets des entreprises : cette tâche revient aux banques. Mais pour faciliter la réalisation des projets sélectionnés par les régions, en concertation avec les organisations syndicales, les régions pourraient prendre en charge une partie des intérêts, ou bien elles apporteraient une garantie d'emprunts. Dans les deux cas, un montant modeste de fonds publics permettrait de déclencher des investissements beaucoup plus élevés, grâce à la mobilisation de l'argent des banques.

Pour réussir, cette politique devrait être ciblée sur des projets répondant à des critères sociaux et environnementaux précis, axés sur la consolidation de l'emploi. Il s'agit là d'un terrain d'action privilégié pour les CESER. La conditionnalité des aides publiques doit faire l'objet d'une action syndicale pugnace en direction de l'ensemble de la puissance publique. Soumettre les aides publiques à des indicateurs sociaux et environnementaux mais également à la consultation des IRP des entreprises concernées sont autant d'objectifs

concrets qui commencent à se concrétiser dans certaines régions.

Pour réussir, cette politique nécessite aussi une réorientation radicale de l'activité des banques au service de l'emploi, de l'investissement productif et des services publics dans les territoires, sinon le risque est qu'elle soit considérée par les citoyens comme une nouvelle aide accordée aux banques pour augmenter leurs bénéfices.

En ce sens, les salariés des banques et leurs représentants doivent disposer des droits pour peser sur les choix stratégiques des banques, à travers par exemple le comité central d'entreprise, le conseil d'administration...

3. Ces opérations auraient d'autant plus de chance de réussir qu'elles pourraient avoir le soutien d'un pôle financier public. Mettant en réseau les institutions publiques existantes (Caisse des dépôts, OSEO, Fonds stratégique d'investissement, Agence française de développement, Banque postale, Banque de France, CNP...), celles qui ont été créées dans la crise (Société des prises de participation de l'État), mais aussi les banques et compagnies d'assurance dans laquelle l'État aurait pris des participations majoritaires, ce pôle financier public aurait pour mission de financer l'emploi, le développement des territoires et une croissance réelle, respectueuse de l'environnement. De part ces interventions, il pourrait aussi influencer le comportement d'ensemble du système financier en faveur de ces objectifs.

Il faut enfin souligner qu'au moment où la Banque centrale européenne (BCE), sous les nécessités de la crise, en vient à renoncer à ses propres doctrines, à acheter sans conditions des titres de la dette grecque et à assouplir les critères de sélection des crédits aux entreprises qu'elle refinance, les projets issus d'une telle mobilisation sociale auraient toutes les raisons de figurer parmi ceux que la BCE devrait soutenir en priorité, en les refinançant à des taux très bas, proches, voire inférieurs à 0 %. Au moment où l'existence même de l'euro est en question, de telles interventions

pourraient contribuer à desserrer la pression des marchés financiers sur les politiques européennes et ouvrir la voie à une révision des traités pour modifier le statut et les missions de la BCE.

Interpeller la responsabilité des banques dans le financement des collectivités territoriales

Confrontées à des difficultés de financement de plus en plus grandes, bon nombre de collectivités territoriales cherchent à diversifier leurs sources de financement. Rappelons que le recours à l'emprunt est nécessaire pour les collectivités publiques comme pour les agents privés, dès lors qu'il s'agit de financer aujourd'hui des dépenses (pour les services publics, la formation, la recherche...) qui se traduiront demain par une augmentation de la capacité du territoire à créer des richesses, et donc par des ressources qui permettront, à l'échéance, de rembourser l'emprunt.

Actuellement, l'essentiel de ces financements est apporté par le système bancaire : 158,8 milliards d'euros, principalement sous forme de crédits à long terme, alors que les emprunts obligataires ne représentent que 5,2 milliards d'euros au 31 décembre 2010. Mais avec la financiarisation de l'économie, la privatisation du Crédit local de France sous le nom de Dexia et la quasi-faillite de cet organisme en 2008, les crédits bancaires contractés par les collectivités sont devenus souvent très coûteux voire « toxiques » (crédits à taux variables indexés sur des marchés dont l'évolution se révèle très défavorable aux emprunteurs). La faillite de cette banque fragilise encore plus la situation des collectivités territoriales.

Davantage de collectivités sont tentées de recourir à des emprunts obligataires. Il convient en préalable de souligner que ce type de financement ne libère pas les collectivités de leur dépendance envers les banques : ce sont en effet celles-ci (ou leurs filiales) qui assurent le montage et le placement des emprunts publics, en prélevant de confortables commissions au passage.

Le respect des engagements des collectivités territoriales en matière d'investissement est indispensable, et leur désir de ne pas se soumettre au refus des banques d'accorder les crédits nécessaires est totalement légitime.

La conjugaison du gel des dotations de l'Etat, de la suppression de la taxe professionnelle – qui prive les collectivités et en particulier les régions de marge de manœuvre fiscale – et des difficultés d'accès aux crédits bancaires réduit considérablement les moyens des exécutifs territoriaux pour mettre en œuvre les projets et les politiques économiques, sociaux et environnementaux, sachant que ces exécutifs sont élus sur la base de ces projets et politiques. Outre les conséquences négatives pour le développement des territoires, l'emploi et la réponse aux besoins des populations, cela pose un problème majeur de démocratie.

Cela nous invite à intégrer dans notre démarche deux éléments centraux :

1. Réaffirmer nos positions de fond débattues au sein de nos Congrès et contenues dans nos repères revendicatifs.
2. Formuler des propositions alternatives d'urgence pour faire face à la crise des financements.

Concernant ce dernier aspect, nous pouvons faire bouger des lignes dans les prochaines semaines et prochains mois en rassemblant notamment autour de nos propositions immédiates et très concrètes.

Parmi celles-ci, la mobilisation de l'épargne populaire peut constituer une vraie ambition. Comment mobiliser les 250 milliards d'euros de l'épargne populaire pour le développement des territoires ? Comment les sortir des circuits des marchés financiers pour les réorienter au service de l'emploi, de l'investissement productif, des services publics ?

Plutôt que des emprunts obligataires qui ne sortent pas de la logique financière, les pouvoirs publics pourraient décider de créer rapidement des livrets d'épargne spécifiques permettant d'alimenter des fonds spécifiques, un fonds national tout comme des fonds décentralisés, dans une logique de

péréquation. Il s'agit, par exemple, de la proposition Cgt de création d'un « livret d'épargne industrie-emploi ».

Bien évidemment, cette mobilisation de l'épargne doit s'accompagner de nouveaux critères de gestion, dans les institutions financières tout comme dans les entreprises, au service de l'emploi, du social, de l'investissement.

Quant au recours aux marchés financiers, il induit fatalement l'engagement, de la part des collectivités, de se soumettre aux exigences dont les agences de notation sont porteuses en matière de politiques d'austérité et de réduction des dépenses consacrées aux services publics. C'est une critique que l'on peut faire au projet de création d'un nouvel établissement chargé de financer les collectivités territoriales à partir de ressources empruntées sur le marché obligataire : en dernière instance, ce sont les critères en vigueur sur les marchés financiers – c'est-à-dire la rentabilité maximale des placements – qui continueraient de dicter les conditions imposées aux collectivités qui se financeraient par l'intermédiaire de cet organisme.

Il n'y a aucune raison de penser qu'un appel direct aux particuliers pour la souscription d'emprunts publics permettrait aux collectivités de s'endetter dans de meilleures conditions. Cette procédure a aussi des coûts en frais de gestion et en commissions versées aux banques ou cabinets privés pour rémunérer leur participation à la gestion des souscriptions.

Par ailleurs, dès lors que la responsabilité sociale des banques est très largement reconnue, les collectivités ont toutes les raisons d'exiger d'elles une renégociation des crédits antérieurement accordés – en particulier les crédits « toxiques ». Elles ont toutes les raisons de mener campagne pour une extension des crédits bancaires aux collectivités locales, dès lors que l'objet de ces crédits serait de contribuer à l'élévation du potentiel de création de richesses sur le territoire.

Il y a lieu d'exiger que l'Etat assume sa responsabilité en appuyant cette revendication. Cela passerait en particulier par la construction d'un pôle financier public, dont une des missions

consisterait à faire crédit aux collectivités territoriales, dans une logique de soutien à l'emploi, à la formation, à la recherche, à la protection de l'environnement.

Enfin, au-delà de la seule échelle nationale ou des crédits aux entreprises, un moyen puissant de donner à ces crédits un caractère incitatif puissant serait d'obtenir leur refinancement, à un taux très faible, par la BCE. ■

Faillite de Dexia

La Cgt exige la création immédiate d'un pôle financier public

Sauvée en 2008, grâce à l'injection de capitaux publics à une hauteur de 6 milliards d'euros par les Etats français et belge, la banque DEXIA se retrouve aujourd'hui en situation de faillite.

Après avoir mis en œuvre une politique désastreuse tournée vers la spéculation et une maximisation des bénéfices, DEXIA se trouve aussi confrontée aux effets produits par la crise de la zone euro.

Dans un tel contexte, les gouvernements français et belge envisagent aujourd'hui d'opérer un démantèlement de la banque qui pourrait générer une reprise, par la Caisse des Dépôts et Consignations et la Banque Postale, de ses activités de financement et de son portefeuille des crédits alloués aux collectivités territoriales, de même que la création d'une structure de défaisance qui aurait pour vocation de gérer des actifs à risques pour un montant de près de 100 milliards d'euros.

Pour la CGT, les salariés, plus particulièrement ceux de DEXIA, ne doivent pas une fois de plus payer la facture de la crise. Leurs emplois, leurs droits et garanties collectives doivent être assurés.

Par ailleurs, les collectivités territoriales subissent aujourd'hui les effets produits par la suppression de la taxe professionnelle et le gel des dotations budgétaires, alors même qu'elles assurent aujourd'hui plus de 70 % des investissements publics.

Dans le même temps, les hôpitaux publics aux budgets déjà contraints par les lois de financement de la Sécurité Sociale sont aussi victimes, pour 500 millions d'euros, des surcoûts des emprunts toxiques.

La CGT, demande l'ouverture d'une discussion avec l'ensemble des acteurs concernés pour mettre en place dans les meilleurs délais un pôle financier public et imposer aux banques des missions d'intérêt général.

Pour la CGT, il s'agit au moyen du pôle financier public, de procéder à une mise en réseau d'un ensemble d'institutions économiques et financières de statut public et semi-public exerçant des missions d'intérêt général, dans le respect de leurs spécificités et des différents statuts des personnels.

Placé sous un contrôle public et social (responsables des établissements, élus nationaux et locaux, représentants de la société civile et plus particulièrement des organisations syndicales), ce pôle financier public serait entre autres mobilisé pour le soutien et le développement des activités productives, de l'emploi et des services publics dans les territoires.

Les collectivités locales, les établissements publics dont les hôpitaux doivent pouvoir disposer d'un nouvel outil de financement pour financer leurs investissements qui jouent un rôle clé dans le développement des activités et de l'emploi dans les territoires et de leurs aménagements.

Montreuil, le 6 octobre 2011.

L'Agence de financement des collectivités territoriales

Six associations d'élus (AMF, ACUF, AMGVF, ARF, ADF, AdCF) ainsi que plus de 50 collectivités réunies au sein de l'Association d'étude pour l'Agence de financement des collectivités locales (AEAFCL) se sont prononcés lors d'une assemblée générale réunie le 20 septembre 2011, en faveur de la création d'une Agence de financement des collectivités locales (AFCL) dédiée à l'investissement local.

Il s'agit d'un établissement constitué de deux entités :

- Un établissement public appelé l'Etablissement public des investissements locaux (EPIL) qui rassemble les élus représentant les différents niveaux de collectivités ; il fixe les orientations stratégiques de l'Agence.
- Un établissement financier, une société anonyme appartenant à l'EPIL. Il emploie des professionnels chargés de la gestion opérationnelle (avec quelque 70 employés ¹).

L'Agence aurait pour mission de fournir des produits (financements) simples et sécurisés et s'inscrirait dans la logique de décentralisation et d'autonomie des collectivités. Pour ce faire, elle émettra des emprunts obligataires directement sur les marchés financiers, afin de prêter les fonds ainsi collectés à ses collectivités adhérentes.

L'Agence est indépendante de l'Etat et ne profite pas de sa garantie. Le capital social initial sera fourni par les collectivités adhérentes. Le montant de ce « ticket d'entrée » dépendra de leur volume d'emprunt moyen effectué au cours des dernières années.

L'Agence de financement des collectivités locales prêtera à toutes les collectivités adhérentes. Le taux de ses crédits sera modulé en fonction de la « solidité financière » des débiteurs.

L'Agence prévoit d'être à terme en capacité de lever environ 5 milliards d'euros, soit un quart des flux annuels du secteur local (qui est de l'ordre de 20 milliards d'euros).

Les prêts accordés aux collectivités sont plafonnés à la moitié de leur emprunt annuel. Les prêts seront accordés sous deux formes : taux fixe, ou taux variable indexé sur l'Euribor (*Euro interbank offered rate*, ou taux interbancaire offert en euro).

Les prêts sont majoritairement à long terme, sous forme de crédits amortissables. Une offre court terme (3 mois) pourrait être également proposée.

La création de l'Agence pourrait faire l'objet d'un article ou d'amendements dans le projet de loi de finances pour 2012 et/ou faire l'objet d'une proposition de loi dans la foulée.■

¹ La Gazette des communes,
<http://www.lagazettedescommunes.com/76065/!%E2%80%99agence-de-financement-une-nouvelle-offre-de-credit-pour-les-collectivites/>

Les collectivités : un financement de plus en plus difficile 2

Les collectivités territoriales réalisent 71 % de l'investissement public. Elles se financent pour l'essentiel auprès des établissements bancaires, et n'ont recours que marginalement au financement direct sur le marché primaire, sans intermédiation bancaire.

Depuis 2004, les communautés urbaines lancent chaque année des emprunts obligataires groupés, rejointes depuis par d'autres collectivités (villes, départements, régions).

En 2010, la dette publique locale nette ne représentait que 7,8 % du PIB français...

Comme le rappelle la Cour des comptes dans son rapport public relatif à la gestion de la dette publique locale de juillet 2011, *« l'endettement public local représente donc une faible part de la dette publique de la France et, sur une longue période, son poids dans le PIB n'a pas progressé malgré les transferts de compétence de l'Etat vers les collectivités territoriales. La crise de 2008 n'a pas non plus eu pour effet d'alourdir sensiblement l'endettement des administrations publiques locales qui n'a augmenté que de 1,1 point de PIB entre 2007 et 2010, contre 15 points de PIB supplémentaires dans le cas de l'Etat »*.

L'emprunt des collectivités locales est limité au financement des seules dépenses d'investissement

Dans le cas des collectivités territoriales, contrairement à l'Etat, l'ensemble des flux (emprunts nouveaux et remboursements) doit être inscrit dans le budget et l'emprunt est réservé au financement de la seule section d'investissement.

² Cette annexe reprend de larges extraits du dossier de presse de la l'Association d'étude pour l'Agence de financement des collectivités locales, daté du 20 septembre 2011.

La recette de l'emprunt, comme son remboursement, sont inscrits dans cette section, les charges financières figurant en section de « fonctionnement »

Dans le respect de cette règle, les financements procurés via l'Agence de financement des collectivités territoriales n'auront vocation à financer que l'investissement des collectivités locales et en aucun cas leurs budgets de fonctionnement.

Le vote du budget en équilibre est un des principes fondamentaux de la comptabilité appliquée aux collectivités locales et fait l'objet de nombreux contrôles budgétaires et comptables. Les règles de la comptabilité publique, dont l'application est contrôlée par les préfetures, les trésoreries et les chambres régionales des comptes, garantissent la sincérité et la fiabilité des budgets locaux.

Les sommes empruntées ne creusent donc pas le déficit de fonctionnement, mais répondent exclusivement à un besoin de financement de l'investissement

Des crédits bancaires plus rares...

Alors que les collectivités locales sollicitent actuellement les banques pour couvrir leur besoin de financement de fin d'année, certaines d'entre elles constatent une raréfaction de l'offre de crédit et une forte augmentation des marges pratiquées.

L'AMF, l'AMGVF et l'ACUF ont été saisies du problème, qui semble prendre une ampleur nationale. La Cour des comptes signale d'ailleurs cette situation dans son dernier rapport sur la dette des collectivités locales.

Les banques semblent se désintéresser durablement du secteur local. Elles évoquent notamment de nouvelles règles prudentielles qui leur seront applicables, partiellement dès 2013, et progressivement jusqu'en 2018. Ces règles viennent contraindre plus fortement les modèles financiers des banques afin de renforcer leur stabilité en période de crise économique. Selon les responsables des banques, ces règles rendraient le secteur public local peu attractif dans la mesure où les collectivités ne constituent pas une clientèle susceptible de générer de l'épargne bilancielle pour

les banques, les collectivités ayant l'obligation de déposer leurs fonds au Trésor.

Cette situation de resserrement du crédit bancaire aux collectivités est d'autant moins acceptable que les réponses bancaires ne semblent plus corrélées à la qualité de signature des collectivités, mais à l'importance des montants sollicités.

Afin d'évaluer objectivement les difficultés d'accès au crédit rencontrées par les collectivités, l'AMF, l'AMGVF et l'ACUF ont interrogées leurs adhérents respectifs.

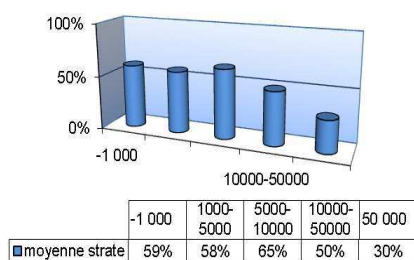
Sur 285 réponses reçues, 130 collectivités ont emprunté à long terme en 2011. Un grand nombre de collectivités indique ne pas encore avoir lancé les consultations. Elles indiquent cependant envisager d'avancer leurs consultations par crainte d'un manque de liquidité en fin d'année.

Les volumes demandés s'échelonnent entre 1,5 et 50 M€ pour les structures de plus de 50 000 habitants. Dans la moitié des cas, ils sont inférieurs ou égaux à 10 M€.

Pour les collectivités de moins de 50 000 habitants, l'éventail est très large (de 20 000 € à 2 M€).

Les communes de plus de 50 000 habitants semblent les plus touchées ; les grandes banques n'ont répondu, en 2011, que dans 30 % des cas à la totalité du volume demandé par ces collectivités.

Taux de réponse bancaire à 100 % du besoin exprimé par les collectivités



Même pour des montants relativement modestes (inférieurs à 10 M €), les offres individuelles correspondant à la totalité de la demande deviennent rares.

Pour des demandes de crédits situés entre 5 et 9 M€, le volume moyen proposé par les banques

est de 28 % de la somme demandée (hors réponses négatives). Dans une majorité de cas, les collectivités se voient contraintes de démultiplier les emprunts auprès de plusieurs prêteurs afin de parvenir au volume souhaité. La conséquence en est une obligation de souscrire, pour partie, à des offres qui se situent dans le haut de la fourchette en termes de marges proposées (voir ci-après).

La difficulté est accentuée par le refus de financement opposé par certaines banques qui répondaient encore en 2010 aux demandes.

Nombre de collectivités élargissent leurs consultations, notamment auprès des banques allemandes (Heleba Landesbank, Deutsche Pfandbriefbank, SaarLB).

Les offres de ces dernières apparaissent souvent attractives en termes de volume et de marges proposées ; pour autant, elles ne paraissent pas constituer une alternative globale au retrait des établissements français³.

S'agissant des collectivités de moins de 50 000 habitants, les refus de financer restent très limités.

Au total, les banques n'offrent plus la totalité des montants demandés. Ainsi, pour les communes de moins de 50 000 habitants, elles ne répondent plus, en moyenne, à la totalité du besoin que dans 65 % des cas.

Des crédits bancaires plus chers

Il y a un an, la fourchette des marges sur Euribor pour des offres à 15 ans s'établissait entre 40 et 65 points de base (bp)⁴ (moyenne de 56 bp, à la mi 2010). Actuellement, le bas de la fourchette est de l'ordre de 100 bp (et le haut de 200 bp).

Moins que jamais le niveau des marges paraît refléter la qualité de signature de la collectivité. En revanche, il semble que le niveau des marges soit directement corrélé au calendrier des

³ L'offre de la banque allemande est très particulière avec, notamment, des hypothèques sur certains investissements.

⁴ 100 points de base = 1 %.

consultations : plus celles-ci sont récentes, moins il devient aisé de trouver des marges en deçà du niveau symbolique de 100 bp.

Une offre très réduite en matière de crédit à court terme

70 % des collectivités interrogées qui ont recours à une ligne de trésorerie indiquent une hausse très importante des marges, voire une diminution des volumes mis à disposition.

Au delà de la question du coût de la ligne de trésorerie, un grand nombre d'élus interrogés se sont vu opposer un refus d'ouvrir une nouvelle ligne. Ce refus est quasi systématique quand la collectivité ne dispose pas de prêts longs termes ou ne souhaite pas en souscrire de nouveau auprès de la banque consultée.

Certaines communes ont signalé que les deux leaders du marché indiquaient ne pas avoir d'enveloppe de crédit à consacrer à des prêts courts termes en 2011.■

Le Centre Confédéral d'Etudes Economiques et Sociales (CCEES) de la Cgt a pour objectif de contribuer à l'approfondissement de la connaissance des problèmes économiques et sociaux et à l'élaboration de propositions aidant le mouvement syndical dans sa démarche pour assurer un développement économique et social durable, un plein emploi solidaire, une sécurité sociale professionnelle. Il a aussi pour but de diffuser et rendre accessible l'information économique et sociale pour les militants syndicaux.

Les travaux du Centre sont publiés sous forme de Notes économiques, ouvrages pédagogiques et dans la revue *Analyses et Documents Economiques*.

Publiées mensuellement, les Notes économiques visent à expliquer les articulations entre les thèmes d'actualité économique et sociale et les enjeux structurels. Elles ont surtout une visée pédagogique.

Derniers numéros parus

n° 133 L'objectif « déficit public zéro » ou le quitus des gouvernements européens aux marchés financiers

n° 132 Pourquoi il faut combattre l'extrême droite

n° 131 Reconquérir l'industrie c'est répondre aux besoins et assurer un développement humain durable

n° 130 Pourquoi l'Allemagne ne peut être un modèle pour la France

n° 129 Quelles sont les causes de la crise que traverse l'Europe

n° 128 Non, la crise n'est pas terminée

n° 127 Des budgets successifs qui enfoncent notre pays dans la crise et aggravent des inégalités déjà considérables

n° 126 Le partage de la valeur ajoutée, un enjeu revendicatif (à propos du rapport Cotis)

n° 125 La rémunération des dirigeants d'entreprises : quelles règles, quel critères ?

n° 124 Pour une « maison commune de la retraite » Comment garantir la retraite de chaque salarié

n° 123 Cinq priorités pour une politique industrielle

n° 122 Face aux contradictions des plans gouvernementaux. Quelle politique de relance faut-il mettre en œuvre ?